



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du comité syndical de l'USESA qui aura lieu le :

LUNDI 01 JUIN 2026 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2026
- 2) Présentation de l'USESA

Administration Générale :

- 3) Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 4) Election des membres de la commission de délégation de service public
- 5) Election des membres de la commission de contrôle financier
- 6) Constitution des commissions thématiques

Finances :

- 7) Budget général : lancement de la consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Patrimoine :

- 8) Vente de la parcelle « ru froide fontaine » à Essômes sur Marne
- 9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 10) Questions diverses

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 22 Mai 2026

Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USES A du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USES A par mail à : contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USES A au suppléant désigné.